



Formation tout
au long de la vie



Conseils et
accompagnement



Compétences
développées

Formation Continue

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Diplômes universitaires

Quelle que soit votre situation professionnelle ou personnelle, le service de formation continue est à votre disposition pour vous accompagner dans votre UAE à l'ESPE.

www.espe.univ-nantes.fr

UN

espe

École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Nantes

UNIVERSITÉ DE NANTES

Diplômes universitaires

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est une voie de certification qui repose sur un principe de mise en correspondance entre acquis professionnels et référentiel de diplôme. Elle permet à un candidat d'obtenir tout ou partie d'un diplôme par un travail écrit d'analyse de son parcours professionnel et personnel. Le diplôme demandé doit être enregistré dans le Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP). Tous les diplômes nationaux délivrés par l'ESPE de l'académie de Nantes sont accessibles par la voie de la VAE.

VOUS ÊTES CONCERNÉ-E PAR LA VAE QUELS QUE SOIENT VOTRE STATUT ET VOTRE SITUATION :

- Salarié-e en CDD, en CDI ou intérimaire
- Non salarié-e
- Agent public (fonctionnaire et assimilé), titulaire ou non
- Demandeur d'emploi, indemnisé ou non
- Bénévole

LA VAE POUR QUOI FAIRE ?

Les raisons de faire valider les acquis de son expérience sont multiples :

- Se repositionner sur le marché de l'emploi.
- Répondre à un souhait de changement de statut, de poste ou de rémunération.
- Passer un concours pour lequel un diplôme ou un niveau est exigé.
- Entrer dans une formation pour laquelle un niveau attesté est exigé.
- Répondre à un besoin de reconnaissance personnelle.

LES CONDITIONS À REMPLIR

La VAE s'adresse à toute personne pouvant justifier d'une année d'expérience en lien avec la certification visée. Ce lien s'établit en comparant le référentiel d'activité professionnelle du titre ou diplôme avec les activités déclarées. Un candidat ne peut déposer – au cours d'une même année civile et pour un même diplôme – qu'une seule demande et il ne peut saisir qu'un seul établissement. S'il s'agit de diplômes différents, le candidat ne peut déposer plus de trois demandes de validation au cours de la même année civile.

Le travail sur le mémoire (accompagnement scolaire d'enfants autistes) m'a beaucoup aidée à analyser ma pratique et à la remettre en question et, personnellement, je suis très satisfaite d'avoir réussi à obtenir un diplôme universitaire comme le master !

MARIE, 41 ANS, MEEF ASH

1. MASH : Métiers de l'Adaptation et de la Scolarisation des élèves Handicapés

2. EEA : Expertise - Enseignement - Apprentissage

3. IFCI : Ingénierie de Formation et Contextes Internationaux

Les offres de formation de l'ESPE

MASTERS MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF)

Mention premier degré pour devenir professeur des écoles.

Mention second degré pour devenir enseignant en collège, lycée général, technologique ou professionnel.

Mention encadrement éducatif parcours CPE pour devenir conseiller principal d'éducation.

Mention pratique et ingénierie de la formation pour développer une expertise éducative :

- En inclusion scolaire : parcours MASH¹
- En enseignement et en apprentissage : parcours EEA²
- A l'international : parcours IFCI³

Les tarifs 2019-2020

VAE avec accompagnement : 2 000€

VAE sans accompagnement : 1 000€

Contact

Amel Bourcier
Service formation continue
ESPE de l'académie de Nantes
23 rue du Recteur Schmitt
44300 Nantes
02 53 59 24 41
espe-fc@univ-nantes.fr